

## **Documentation nécessaire de la vérification et mesure de la performance d'un système de ventilation dans le cadre de la RE2020**

1 Les plans Chauffage Ventilation Climatisation (CVC) du projet, avec la localisation et la fonction de chaque pièce ;

-

2 les manuels de fonctionnement et de maintenance ;

-

3 le récapitulatif standardisé d'étude énergétique et environnementale (RSEE, dans le cadre de la RE2020).

-

4 les spécifications de conception\* (ou étude dimensionnement)

*Les documentations supplémentaires éventuelles indiquant toute modification ou transformation du bâtiment, des systèmes de ventilation ou du mode d'utilisation depuis l'établissement des documentations d'origine, sont également obtenues et étudiées.*

4 \*les spécifications de conception :

Les éléments attendus sont ceux listés par le DTU 68.3 et le CPT et notamment les suivants :

- description des entrées d'air : marque, référence, plages de pression/débit et localisation
- description des bouches de soufflage : marque, référence, plages de pression/débit (double-flux autoréglable) et localisation
- description des bouches d'extraction : marque référence, plages de pression/débit et localisation
- type de passage de transfert et localisation
- description des rejets/ prises d'air : marque référence et localisation
- description du groupe d'extraction : marque référence et localisation
- description des réseaux : type (souple, semi-rigide ou rigide, isolé ou non isolé,...)
- calcul des pertes de charges et dimensionnement du ventilateur (dont longueur et diamètre des tronçons)

Si l'un ou plusieurs de ces éléments n'est pas présent, alors l'étude de dimensionnement n'est pas complète et le point obligatoire G7 du rapport est non conforme.